

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 09 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 09 Septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de LASBORDES, s'est réuni à la salle des Pyrénées du bâtiment Charles GUIRAUD de LASBORDES, sous la présidence de M. QUAGLIERI Jean Pierre, Maire.

Présents : MM, QUAGLIERI Jean Pierre, BATAILLE Georges, GERNEZ Pierre, HERNANDEZ Jean, Patrick GARACCI, DEVILLE Lucas MMES, NEWMAN Sylvette, PANEGOS Nathalie, PETIT Isabelle, LOURDELLE Lydia, CESTNIUC Tatiana, TABOSA Romane (par connexion à distance)

Absents Excusés : MM. MARCOS Juan Carlos, ROUQUET Jacques, PETRASCH Isabelle

Monsieur MARCOS Juan Carlos a donné procuration à Madame Nathalie PANEGOS
Monsieur Jacques ROUQUET a donné procuration à Monsieur Jean Pierre QUAGLIERI
Madame PETRASCH Isabelle a donné procuration à Monsieur Georges BATAILLE

Monsieur Pierre GERNEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du Jeudi 08 Juillet 2021.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'autoriser Madame TABOSA Romane à assister à la séance du conseil municipal à distance via une connexion internet, étant donné que la loi en vigueur (COVID 19) le permet jusqu' au 30 septembre 2021)

Voté à l'unanimité

1) Contrat de maintenance STAF pour les équipements de l'école

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de souscrire à un contrat de maintenance pour les équipements de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de la société STAF.

Il précise que la durée du contrat est de 1 an, renouvelable par tacite reconduction et que son prix forfaitaire annuel est de 1 050.00 € HT. Son prix sera révisé chaque année.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer ce contrat.

Voté à l'unanimité

2) Avenant N° 1 à la convention concernant la mutualisation de la balayeuse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acheter une remorque pour déplacer la balayeuse entre les communes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre un avenant N° 1 à la convention de mutualisation de la balayeuse, avec les communes de Saint Papoul et de Saint Martin Lalande, pour y ajouter les conditions d'achat, de remboursement, de transport, de déplacements et d'assurance.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de l'entreprise GLEIZE, d'un montant de 2 160 € pour l'acquisition de la remorque et propose, comme pour la balayeuse, que les communes de Saint Martin et de Saint Papoul règlent sans délai leur quote-part ainsi que la quote-part de la récupération de la TVA à la commune de LASBORDES.

Monsieur le Maire précise que la convention initiale a été délibérée lors de la séance du 09 juin 2021. Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de cet avenant N° 1.

Monsieur le Maire propose d'annexer la convention et cet avenant N° 1 à la présente délibération.

Voté à l'unanimité

3) Demande de subvention à la Région pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

CONSIDÉRANT que le projet de réaliser des travaux de réhabilitation sur l'école comportant la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, l'installation d'une pompe à chaleur, et l'isolation des murs extérieurs du bâtiment et des combles.

CONSIDÉRANT que la commune de LASBORDES, engagée avec le Syndicat Audois Energies et du Numérique (SYADEN) dans une mission d'audit énergétique sur le bâtiment, afin de réaliser des économies financières et d'énergie et ainsi préserver l'environnement futur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention de 246 810.22 € HT au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments publics, pour l'année 2021.

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux de 30 % à cette demande.

Voté à l'unanimité

4) Opposition aux orientations annoncées par le Gouvernement pour le futur Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'O.N.F et propose à l'assemblée de s'opposer aux propositions annoncées ci-dessous par le gouvernement :

- à la poursuite du fonctionnement actuel de l'ONF, dont le modèle de fonctionnement n'est plus crédible et doit donc être revu ;
- au principe de toute réduction des effectifs de terrain de l'ONF conduisant à une réduction des services de l'ONF auprès des communes
- au principe de payer plus pour toujours moins de services alors que les demandes des communes forestières d'évolution de ce service public, consignées dans le « Manifeste des Communes forestières » n'ont pas été considérées par l'Etat

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée d'émettre les demandes ci dessous :

- l'Etat redéfinisse enfin l'ambition politique qu'il se donne pour la mise en œuvre de sa politique nationale forestière ;
- l'Etat assume financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts ;
- l'Etat mette en place, avec les moyens afférents, et en s'appuyant sur les élus, un véritable service public qui serve à toutes les filières, qui serve pour la population et qui bénéficie au climat.

Voté à l'unanimité

5) Avis sur le projet intercommunal 2020-2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a adopté le projet de territoire 2020- 2026 en séance le 7 juillet 2021.

Monsieur le Maire rappelle que la construction de ce projet s'est déclinée en plusieurs étapes

- Phase 1 : janvier 2021 : recueil de la parole par l'équipe projet dans les 43 conseils municipaux ;
- Phase 2 : février 2021 : animer la mise en commun à l'échelle intercommunale avec des représentants désignés par chaque commune ;
- Phase 3 : mars 2021 : réaction des conseils municipaux sur les propositions issues de la phase 2 ;
- Phase 4 : avril-mai 2021 : synthétisation des points de convergence et de divergences avec formulation d'une proposition de projet ;
- Phase 5 : 7 juin 2021 : validation de l'ossature du projet en conférence des Maires ;
- Phase 6 : 29 juin 2021 : validation de la hiérarchisation du plan d'action en conférence des Maires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer favorablement sur le projet de territoire 2020- 2026 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Voté à l'unanimité

6) Adhésion au CAUE de l'Aude

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de soutenir le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude (CAUE 11) en adhérant au travers d'une cotisation de 164.60 euros.

Voté à l'unanimité

7) Annulation de la délibération du Jeudi 10 Décembre 2020 relative aux conditions d'obtention de l'aide pour le permis B

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la délibération prise le Jeudi 10 Décembre 2020, relative aux conditions d'obtention de l'aide pour le permis B, étant donné qu'une nouvelle délibération a été prise ce jour en vue de modifier les conditions d'obtention de cette aide au permis B.

Voté à l'unanimité

8) Dispositif d'aide à l'obtention du permis B

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pierre Gernez, 4^{ème} Adjoint au Maire qui rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a mis en place le dispositif « Tous au volant », délibéré le 10 décembre 2020. Il ajoute que celui-ci présente des conditions trop restrictives dans sa mise en application. Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de redéfinir les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis, selon les propositions de la commission « citoyenneté, réunie le 07 septembre 2021.

Monsieur le Maire donne lecture des modifications à annexer à la présente délibération et propose à l'assemblée de les adopter.

Voté à l'unanimité

9) Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de créer d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un saisonnier d'activité pour une période de six mois.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent du service technique à **temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures hebdomadaires.**

Les agents devront justifier d'être titulaire du permis B.

Voté à l'unanimité

10) Demande de subvention auprès des services de l'Etat Fonds mobilités actives - 4ème appel à projets - Aménagements cyclables

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subventions, auprès des services de l'état, dans le cadre des fonds mobilités actives pour le projet de la voie douce et cyclable, reliant le centre de la commune au canal du midi.

Monsieur le Maire demande que lui soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

11) Demande De Subvention A La Région Occitanie Pyrénées / Méditerranée, Au Titre De L'année 2022, Pour l'aménagement D'une Aire De Stationnement. Rue Des Ecoles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la construction du nouveau bâtiment Charles GUIRAUD, à énergie positive, regroupant un espace périscolaire et la bibliothèque intercommunale, il y a lieu de créer une aire de stationnement à proximité, dans la Rue des écoles, sur la parcelle AD 20, dont la commune est propriétaire.

Ce projet permettra d'alléger la circulation des véhicules dans la Rue des Ecoles, notamment aux heures de pointe des arrivées et départs des enfants. Monsieur le Maire ajoute que la circulation se fera en sens unique avec un même lieu entrée/sortie, sur l'Ancien Chemin Royal.

L'étude de ce projet a été confiée et réalisée par le cabinet CETUR.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention à La REGION Occitanie Pyrénées / Méditerranée au titre de l'année 2022 pour :

Montant prévisionnel des travaux :	166 700.00	€ HT
Maitre d'œuvre prévisionnel :	12 500.00	€ HT
Soit un total de	179 200.00	€ HT

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

12) Demande de subvention à la Préfecture de l'Aude, au titre de la DETR 2022, pour l'aménagement d'une aire de stationnement. Rue des Ecoles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la construction du nouveau bâtiment Charles GUIRAUD, à énergie positive, regroupant un espace périscolaire et la bibliothèque intercommunale, il y a lieu de créer une aire de stationnement à proximité, dans la Rue des écoles, sur la parcelle AD 20, dont la commune est propriétaire.

Ce projet permettra d'alléger la circulation des véhicules dans la Rue des Ecoles, notamment aux heures de pointe des arrivées et départs des enfants. Monsieur le Maire ajoute que la circulation se fera en sens unique avec un même lieu entrée/sortie, sur l'Ancien Chemin Royal.

L'étude de ce projet a été confiée et réalisée par le cabinet CETUR.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention à la Préfecture de l'Aude, au titre de la DETR 2022 pour :

Montant prévisionnel des travaux :	166 700 .00	€ HT
Maitre d'œuvre :	12 500.00	€ HT
Soit un total de	179 200.00	€ HT

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

13) Demande de subvention au CONSEIL DÉPARTEMENTAL, au titre de l'année 2022, pour l'aménagement d'une aire de stationnement. Rue des Ecoles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la construction du nouveau bâtiment Charles GUIRAUD, à énergie positive, regroupant un espace périscolaire et la bibliothèque intercommunale, il y a lieu de créer une aire de stationnement à proximité, dans la Rue des écoles, sur la parcelle AD 20, dont la commune est propriétaire.

Ce projet permettra d'alléger la circulation des véhicules dans la Rue des Ecoles, notamment aux heures de pointe des arrivées et départs des enfants. Monsieur le Maire ajoute que la circulation se fera en sens unique avec un même lieu entrée/sortie, sur l'Ancien Chemin Royal.

L'étude de ce projet a été confiée et réalisée par le cabinet CETUR.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'année 2022 pour :

Montant prévisionnel des travaux :	166 700 .00	€ HT
Maitre d'œuvre :	12 500.00	€ HT
Soit un total de	179 200.00	€ HT

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

14) Demande de subvention à La RÉGION Occitanie Pyrénées / Méditerranée au titre de l'année 2022 - Aménagement, sécurisation et embellissement du cœur de village - Grand Rue TRANCHE 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une étude d'ensemble a été demandée et réalisée par l'ADT 11. La réflexion porte sur l'espace public de la Grand Rue depuis le Chemin de Pech Redon, en effet, il avait été décidé en commission travaux de requalifier la traverse d'agglomération en aménageant et en sécurisant les espaces publics tout en embellissant le cœur de village.

L'étude de ce programme a été confiée et réalisée par l'ADT11. Le phasage a été décomposé en 4 tranches, la tranche 1 est terminée, la tranche 2 est en cours de démarrage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention à La REGION Occitanie Pyrénées / Méditerranée au titre de l'année 2022, pour la tranche 3 :

Montant prévisionnel des travaux :	213 629 .50	€ HT
Maitre d'œuvre :	14 900.00	€ HT
Soit un total de	213 629.50	€ HT

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

15) Demande de subvention à la Préfecture, au titre de la DETR 2022
Aménagement, sécurisation et embellissement du Cœur de Village - Grand Rue TRANCHE 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une étude d'ensemble a été demandée et réalisée par l'ADT 11. La réflexion porte sur l'espace public de la Grand Rue depuis le Chemin de Pech Redon, en effet, il avait été décidé en commission travaux de requalifier la traverse d'agglomération en aménageant et en sécurisant les espaces publics tout en embellissant le cœur de village.

L'étude de ce programme a été confiée et réalisée par l'ADT11. Le phasage a été décomposé en 4 tranches, la tranche 1 est terminée, la tranche 2 est en cours de démarrage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention à la Préfecture, au titre de la DETR 2022, pour la tranche 3 :

Montant prévisionnel des travaux :	213 629 .50	€ HT
Maitre d'œuvre :	14 900.00	€ HT
Soit un total de	213 629.50	€ HT

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

16) Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre de l'année 2022 Aménagement, sécurisation et embellissement du Cœur de Village GRAND RUE - TRANCHE 3

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une étude d'ensemble a été demandée et réalisée par l'ADT 11. La réflexion porte sur l'espace public de la Grand Rue depuis le Chemin de Pech Redon, en effet, il avait été décidé en commission travaux de requalifier la traverse d'agglomération en aménageant et en sécurisant les espaces publics tout en embellissant le cœur de village.

L'étude de ce programme a été confiée et réalisée par l'ADT11. Le phasage a été décomposé en 4 tranches, la tranche 1 est terminée, la tranche 2 est en cours de démarrage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au Conseil Départemental, pour l'année 2022, pour la tranche 3 :

Montant prévisionnel des travaux :	213 629.50	€ HT
Maitre d'œuvre :	14 900.00	€ HT
Soit un total de	213 629.50	€ HT

Monsieur le Maire demande que soit alloué le taux maximum à cette demande.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Inauguration du BEPOS le 23/10/2021

Adhésion à Payfip titres et rôles mais aussi pour les régies

Attribution de 14 002 euros au titre du FIPD pour les 9 caméras soit 40% sur les 35 000 euros

Attribution DETR 2eme tranche 35 000 euros

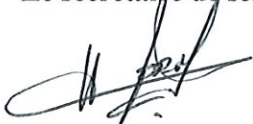
Fonds de péréquation 31165.43 euros

Monsieur le Maire souhaite savoir qui viendra au congrès des maires

Signature d'un mandat exclusif avec l'agence Sibra pour la vente du Presbytère

Séance levée à 22 h 25.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean Pierre QUAGLIERI

